



**Vous avez dit sécurité ?
Le compte n'y est pas.**

À plusieurs reprises, **FO JUSTICE** n'a cessé de dénoncer les conditions de sécurité existantes, voire obsolètes, sur notre établissement. C'est sans compter sur notre officier de sécurité qui, depuis son arrivée, n'a de cesse d'œuvrer corps et âme afin de limiter la casse.

LOL !!!! Le costume a l'air trop grand ; aujourd'hui, il est grand temps que cette mascarade cesse.

FO JUSTICE avait déjà signalé à plusieurs reprises la vulnérabilité des gradés sur les mises en place des promenades avec les anciennes douches non sécurisées où se trouvent des objets et outils pouvant servir d'armes par destination à la population pénale en cas de mouvements. Entre autres choses, depuis au moins deux ans, les gradés nouvellement affectés à l'établissement n'ont jamais pu faire la reconnaissance des chemins et circuits d'intervention. **N'est-ce pas là une prérogative de la responsable infra-sécurité ?**

QUID de la dotation de bombes incapacitantes pour les gradés et officiers demandée par le bureau local ?

Plusieurs reports de vidéosurveillance au PCI ou à la guérite de promenade sont perturbés et signalés ; **malgré cela, rien ne bouge !! Il ne faut pas considérer que La Réunion n'est qu'une simple carte postale.** Il faudrait peut-être envisager de se mettre au travail, au service des personnels, et ainsi garantir le bon fonctionnement et la sécurité de l'établissement.

QUID des fiches de poste et des fiches POI ? Lors du dernier exercice PPI, dans une note de service, le chef d'établissement a demandé aux agents de mettre en application les procédures existantes. Aujourd'hui, les agents n'ont pas de fiches de poste ni de fiches POI à leur disposition. N'est-ce pas là un manque d'anticipation ? Le directeur n'est sûrement pas au courant du fonctionnement de son établissement, à moins que notre responsable Sécurité dispose d'une immunité que les autres agents n'ont pas.

QUID des erreurs de procédure sur la mise en prévention durant son astreinte, ayant conduit à la levée de celle-ci pour placer une personne détenue connue pour de nombreux incidents en détention au quartier arrivant.

A-t-elle été rappelée à l'ordre ?

FO JUSTICE souhaite que l'adjointe au chef d'établissement applique la même rigueur qu'elle demande aux agents, à l'officier en charge de la sécurité.

Pour **FO JUSTICE**, il est urgent que l'officier de sécurité soit positionné sur le quartier bas. Cela éviterait tout mélange de genre et prise d'intérêt non objectif. Enfin, nous interpellons le directeur interrégional sur la sécurisation du domaine. Nous nous interrogeons sur la pertinence des contrôles en lien avec le plan Vigipirate et l'autorisation donnée aux sociétés extérieures d'être en permanence sur le domaine pénitentiaire et d'y accéder la nuit avec le consentement de la direction et le code d'accès qui leur est donné, sans que les agents en poste au PCI puissent procéder à un contrôle. Les choses doivent évoluer.

Monsieur le Directeur, il est temps pour vous de siffler la fin de la récréation !

JOUER AVEC LA SÉCURITÉ EST LE CHOIX LE PLUS RISQUÉ QUE L'ON PUISSE FAIRE !

Jean Gabin disait : « C'est du vent, le cinéma, de l'illusion, des bulles, du bidon. » Pour FO Justice, la sécurité n'est pas du cinéma, mais la réalité !!! À bon entendeur.

Au Port, le 4 juillet 2025

FO JUSTICE CD LE PORT